



## REGLEMENT DU COURS D'EDUCATION PHYSIQUE

Le cours d'éducation physique faisant partie de la formation commune, chaque élève quelle que soit son option, est tenu d'y participer et d'en respecter les règles ci-dessous !

### 1) La tenue

- Le tee-shirt de l'école au prix de 10€ ou un tee-shirt de la même couleur, un legging (pour les filles) ou un short (pour les garçons), baskets de sport lacées.
- !! **ATTENTION !!** les joggings, crop-top ou autres vêtements non-sportifs ne sont pas admis !
- Un survêtement est autorisé par temps froid mais doit être adapté à la pratique sportive.
- Les cheveux doivent être attachés pour des raisons de sécurité et d'hygiène.
- Pour la natation, un maillot une pièce, pas de short, un bonnet, un essui sont obligatoire. Une pièce de 1€ pour le casier à la piscine est demandée.
- Les bijoux, piercings, téléphones et objets de valeur doivent être laissés aux vestiaires fermés à clé. L'école décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.
- Le chewing-gum est interdit.

L'important étant de participer, si pour une raison **exceptionnelle**, un élève n'a pas sa tenue sportive officielle, il doit prévoir une autre tenue pour participer malgré tout.

### 2) Les dispenses

- Pour chaque dispense occasionnelle (moins d'une semaine) l'élève doit fournir une demande écrite et signée par les parents ou la personne responsable uniquement dans le JDC.
- En cas de dispense de plus d'une semaine, un certificat mentionnant ce qu'il est possible et défendu de faire est obligatoire. L'élève couvert par un CM est tenu d'assister au cours.
- Pour la natation, l'élève dispensé se rendra à l'étude avec la signature de son professeur d'EPS dans le JDC.

Les CM et dispenses de sport doivent être sans rature et rendus au professeur et non aux éducateurs. Ils devront être conservés par l'élève jusqu'à la fin de ceux-ci.

En cas d'accident survenu durant le cours d'EPS, un formulaire de déclaration est à demander auprès de Mme Cloes et devra être rendu au secrétariat dans les 48h.

### 3) Divers

- Les élèves doivent arriver et repartir à l'heure ! Pour cela le temps de vestiaire doit être minime.
- Les cannettes sont interdites. Une bouteille/gourde d'eau est autorisée, vous pourrez boire lorsque cela vous sera autorisé.
- Le journal de classe doit être rempli à chaque heure de cours, il faut donc se présenter dans la salle en tenue et avec son JDC.
- Respecter les autres, le professeur, le matériel et les consignes données pour le bon déroulement de l'activité et pour des raisons de sécurité.
- Avoir une attitude positive face à l'effort, avoir envie de progresser.

#### 4) Sanctions

- L'élève qui se présente sans mot d'excuse, sans CM ou sans tenue adéquate se verra sanctionné d'un retrait de points au travail journalier et un travail théorique ou une tâche liée à l'activité lui sera demandé.
- Si la même situation se répète lors du même trimestre, à chaque fois l'élève devra copier le règlement entièrement, le remettre à son professeur et se verra sanctionné d'un zéro à son TJ.
- Après 3 manquements lors d'un trimestre, l'élève sera sanctionné d'une retenue à faire le mercredi suivant.
- Pour tout autre problème de discipline et suivant la gravité du cas, il faut se référer au ROI de l'école.

#### 5) Cotation

- A chaque cours il y a des points sur le respect des consignes reprises ci-dessus. Cette cote est le travail journalier, le formatif.
- Attention elle compte pour 70% des points certificatifs
- A la fin d'un cycle de +/- 6 semaines, il y a une évaluation des compétences. Cette note est le bilan et vaut pour 30% de la note finale.
- Le certificat noté dans le bulletin est donc le total du TJ et des bilans.

Les professeurs d'éducation physique

Mme Fourny, Mr Verdun, Mme Maréchal et Mr Debehogne

Les parents

L'élève

Nom : ..... Prénom : .....